

Nom De la loi que Louis maxime Etourd Et sa femme marie
Ayge sous unis En mariage De tout quelz jurs ai dressé le
Prenant acte qu'jai signé avec les Remoins Et les Parties sont
Declaré me le savoir

Felix donax Charles Girovieve

Carachon

J ginarvie

Bugues off

Marriage De
joseph Dol Et
marie marguerite
ardouin

L'an cinq De la Republique française Et le Dix neuf floreal
Par devant moi joseph Bugues administrateur Et officier de Lettres
Civils De la Commune De La Garde chef lieu Du Canton Departement
Du saur sous Comproux Pour Contracter mariage Le Citoyen Joseph Dol
Cultivateur fils majeur de feu jurg Et demeuré aine deversant moitié de
Toulon Et Residant En cette Commune depuis son enfance d'un part
Et marie marguerite ardouin fille majeure de feu Louis Et De
Marydome Effray moitié de Toulon Et Residant En ce Canton d'autre
Part, lesquels futur conjoint Etoit accompagné des Citoyen
Charles Girovieve, joseph foucard, Boulanger, jacques Boyer
Et Antoine Celestin Carachon Cordoune Tous Residant En cette Commune
Remoins Requis sous signés, assisté les dits futur conjoint de leurs
mores Et autres Parents Tous demand au Dits mariage Leurs
Consentement; lequel fait En Presence Des dits Dits Remoins
Et actus 1^o De l'acte De Publication du Dits Actes de mariage fait
Par moi En Date du quinze Preme mois 2^o De l'epouse

11 parol

De mariage Du futur conjoint qui est né le 17 millé 1781 cent
Soposte sous le Preme avril Et de mariage Legitime 3^o De celui
De la future conjointe quelle Et né le 17 millé 1781 cent Soposte Et
quint le Dux trois fevrie Et aussi de mariage Legitime 4^o De
Eptain Des Deces Du feu futur Et de celui de la future; Les
Parties ayant Demandé Declaré Leurs mutual consentement
au Dits mariage Et voyant En Presence Des dits Dits Remoins Et
autres jai En me Dites qualite D officier De Lettres Civil
Remise au moy De la loi que joseph Dol Et marie marguerite
ardouin sous unis En mariage De tout quelz jurs ai dressé le
Prenant acte qu'jai signé avec les Remoins Les Parties sont
Declaré me le savoir

Charles Girovieve

Carachon Jourd
Boyer

Bugues off

Marriage
de
Reboul
Gismal

L'an cinq De la Republique française Et le six mendiours Par devant
moi joseph Bugues administrateur Et officier De Lettres Civils De
la Commune De La Garde chef lieu Du Canton Departement du saur
sous Comproux Pour Contracter mariage, Antoine Jodelite Reboul
Cordoune; f de mineure De feu jurg Soposte Cultivateur Et de
Christine Bugues D'une part. Et Marguerite Medeste Gismal
fille mineure De feu Louis, Et De marguerite marie
Bouryogne Tous natif De cette Commune Et y Residant d'autre
Part. Lequel futur conjoint Etoit accompagné des Citoyen
Charles Girovieve, joseph foucard, Boulanger, jacques Boyer
Et Antoine Celestin Carachon Cordoune Tous Residant